

Les mini-croisières sur la Sèvre niortaise sont lancées. On a pu découvrir ce jeudi 20 avril 2023 les embarcations habitables. Suivez le guide.

Un premier client, ce vendredi 21 avril, voguera sur la Sèvre niortaise à la barre d'un des deux bateaux électriques destinés à naviguer entre Niort et Marans (Charente-Maritime). Le lancement d'un [tout nouveau produit touristique](#) dans le Marais poitevin, qui entend surfer sur la vogue du « slow tourisme », le « tourisme lent », à rebours de la vitesse et des loisirs de masse. La Région Nouvelle-Aquitaine chiffre les retombées économiques annuelles entre 700.000 et 850.000 euros.

À quoi ressemblent les bateaux

Ils ont été conçus par l'architecte Hugo Lauras de la société Naviwatt. Métal gris, bardages, vitres fumées, 13 mètres de long, 4,15 mètres de large. Voilà pour l'aspect extérieur. À l'intérieur, un couloir départage les chambres des sanitaires au revêtement imitation marbre. Tons clairs et ambiance zen. À la proue, la cuisine salle à manger, et la console de pilotage avec caméra arrière. La proue se prolonge par une terrasse abritée d'un auvent, avec sièges en demi-cercle et table pliante.

Le bateau est électrique. Des panneaux solaires sur le toit complètent l'autonomie. Des bornes de recharge pour les batteries sont disposées tout au long du parcours ainsi que des accès à l'eau potable. On peut passer la nuit à six. Sinon, de jour, on peut voyager à douze.



L'une des chambres à coucher.

© (Photo NR, Romuald Goudeau)

Qui peut conduire le bateau

Pas besoin de permis. Lors de la location a lieu une prise en main. Et pour pouvoir louer, il faut montrer qu'on est capable de franchir une écluse. Difficile ? « *C'est un coup à prendre, il faut garder en tête la force de l'inertie, ce n'est pas comme une voiture. Il n'y a pas de frein à main, le seul frein c'est la marche arrière* », explique-t-on chez le loueur, Au bout du Marais. L'embarcation peut aller jusqu'à 10 km/h. Attention, il est interdit de naviguer la nuit (entre 6 h et 21 h) sur la Sèvre niortaise.



Des hublots horizontaux ou verticaux font entrer la lumière dans les chambres et permettent d'observer le paysage depuis son lit.

© (Photo NR, Romuald Goudeau)

Où peut-on aller

Le départ se fait Cale du Port et on peut aller jusqu'à Marans et son écluse du Carreau d'Or. Soixante kilomètres de voies sont navigables. En route, douze haltes nautiques sont disponibles. Si on fait la totalité du chemin, on passe sept écluses et dix villes.

On peut très bien faire un aller simple Niort-Marans et laisser le bateau à Marans, ce qui évidemment aura un coût. Si on prend la formule de cinq jours, cela laisse le temps d'un aller-retour Niort-Marans. Celui-ci est l'itinéraire principal. Mais on peut aussi explorer les chemins de traverse, la Vieille Autise de Bazoin-Sèvre à Bouillé-Courdault (Vendée), le Mignon entre Bazoin-Mignon et La Grève-sur-le-Mignon (Charente-Maritime).



La Cale du Port sert de base de départ aux mini-croisières. Un aller-retour Niort-Marans prend environ cinq jours.

© (Photo NR, Romuald Goudeau)

Combien ça coûte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, grand timonier du projet, a retenu pour exploiter l'activité l'Agence Pamplemousse. Basée à La Rochelle, celle-ci est spécialisée dans les croisières privées. Le produit est développé sous l'enseigne Au bout du Marais.

Hors saison (mars, avril, octobre), les tarifs vont de 600 € les deux jours jusqu'à 1.020 € les cinq jours et 1.200 € la semaine.

En moyenne saison (mai, juin, septembre), on passe à 875 € les deux jours, 1.488 € les cinq jours et 1.750 € la semaine.

À la pleine saison (juillet-août), les deux jours coûtent 1.050 €, les cinq jours 1.785 € et la semaine 2.100 €. Des formules de trois jours existent également. Les habitants des Deux-Sèvres, de Vendée et de Charente-Maritime ont droit à une remise sur les séjours d'au moins deux jours. On peut aussi louer à la journée ou à demi-journée avec un accompagnant.

Contact : 05.16.18.77.94.

infos@auboutdumarais.com